

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 376

10 décembre 2021

Pages 9333 à 9358

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-608 du 24 novembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique.....9335

Arrêté n° 2021-687 du 29 novembre 2021 portant composition du comité électoral consultatif9354

Élections

Proclamation des résultats des élections des représentants des personnels de catégories A et C à la commission BIATSS de l'institut universitaire de technologie (scrutin du 30 novembre 2021).....9355

Proclamation des résultats des élections des représentants des personnels BIATSS au conseil de l'institut universitaire de technologie (scrutin du 30 novembre 2021).....9356

Arrêtés

Arrêté n° 2021-608 du 24 novembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement partiel du conseil académique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
 Vu les statuts de l'université,
 Vu le règlement électoral de l'université,
 Vu l'avis du comité électoral consultatif du 8 décembre 2021,
 Considérant la vacance d'un siège de représentant des professeurs et personnels assimilés et le départ de deux représentants des professeurs des universités et personnels assimilés,
 Considérant la vacance d'un siège de représentant titulaire et suppléant des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire, secteur I,
 Considérant la vacance d'un siège de représentant titulaire et suppléant des doctorants à la commission de la recherche, secteur A,

ARRÊTE

Article 1 : Objet et date du scrutin

Le présent arrêté a pour objet d'organiser les élections partielles des représentantes et représentants des personnels et des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil académique de l'université. Le scrutin a lieu le **mardi 1^{er} février 2022 de 9 h à 17 h** sans interruption.

Les sièges sont à pourvoir pour la durée restante du mandat des représentantes et représentants du conseil académique, soit jusqu'en décembre 2024 pour les personnels, et jusqu'en décembre 2022 pour les usagères et usagers.

Article 2 : Textes de référence

Le présent arrêté a pour objet de fixer les règles relatives aux présentes élections qui ne sont pas prévues par le règlement électoral de l'université : dates et organisation matérielle.

Le règlement électoral est consultable sur le site Internet de La Rochelle Université, à l'adresse suivante : <https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/informations-statutaires-et-reglementaires/statuts-et-reglements-interieurs>

Article 3 : Répartition des sièges à pourvoir et secteurs électoraux

Conformément au code de l'éducation et aux statuts de l'université, les sièges sont répartis comme suit :

n°	Collège	Secteur	Sièges
CONSEIL ACADÉMIQUE			
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE			
1	Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)	I	1
2	Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)	III	1
3	Usagères et usagers (collège C)	I	1
COMMISSION DE LA RECHERCHE			
1	Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)	I	1
2	Doctorantes et doctorants (collège G)	A	1

Les catégories de personnels sont réparties dans les collèges électoraux dans les conditions indiquées à l'article 24 du règlement électoral de l'université.

Les grands secteurs de formation sont définis à l'annexe 2 des statuts de l'université.

Article 4 : Affichage des listes électorales

La publicité des listes électorales est assurée vingt jours au moins avant la date du scrutin par voie d'affichage et par voie de publication sur l'environnement numérique de travail (ENT). Leur affichage a lieu au siège de l'établissement et dans les composantes de l'université concernées par l'élection.

Article 5 : Inscription sur les listes électorales

Sont électrices dans les collèges des usagères et usagers les personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours. Ces personnes sont inscrites d'office sur les listes électorales.

Sont également électeurs et électrices dans les collèges des usagères et usagers les auditeurs et auditrices sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites à ce titre, qu'elles suivent les mêmes formations que les étudiantes et étudiants et qu'elles en fassent la demande.

Certaines catégories de personnels ne sont pas inscrites d'office sur les listes électorales et doivent demander leur inscription sur ces dernières pour pouvoir voter. Ces catégories, ainsi que les modalités de la demande d'inscription, sont précisées à l'article 26 du règlement électoral de l'université.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales présentées dans le cadre des deux alinéas précédents doivent être effectuées au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, soit **jusqu'au 26 janvier 2021** (délai de rigueur), en remplissant le formulaire reporté en annexe 5. Elles doivent être accompagnées d'un justificatif professionnel permettant d'apprécier la qualité d'électeur, ou de la photocopie de la carte d'auditeur délivrée par l'université.

Ces demandes doivent être adressées à :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 La Rochelle
dajs@univ-lr.fr

Les personnels enseignants-chercheurs qui bénéficient d'une décharge de service d'enseignement ou d'une décharge d'activités de service ou d'un congé pour recherches ou conversions thématiques sont électeurs dans l'établissement s'ils y sont affectés, accueillis en détachement ou en mise à disposition.

Ne votent pas, et par conséquent ne peuvent pas être inscrits sur les listes électorales, les personnels titulaires placés en disponibilité, détachement extérieur, mis à disposition totalement dans d'autres structures, congé de longue durée, congé parental, position d'accomplissement du service national.

Article 6 : Rectification des listes électorales

Les demandes de rectification des listes électorales s'effectuent dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement électoral de l'université, en remplissant le formulaire reporté en annexe 6. Avant le scrutin, elles sont adressées à :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

Le jour du scrutin, les demandes de rectification sont formulées directement auprès de la présidente ou du président du bureau de vote.

Article 7 : Dépôt des candidatures et professions de foi

Les listes de candidatures et les déclarations individuelles de candidatures (annexes 3.1 à 4.3), et le cas échéant les professions de foi, doivent être déposées dans les conditions précisées par les articles 6 et suivants du règlement électoral, au plus tard le **25 janvier 2022 à 17 h**.

Elles sont adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le courrier doit être parvenu au plus tard le 25 janvier 2022, délai de rigueur) ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE

Jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les candidatures et professions de foi peuvent également être adressées par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

L'envoi de candidatures et de professions de foi par d'autres moyens, notamment fax ou courrier interne, n'est pas autorisé.

De plus, afin de permettre leur diffusion, les professions de foi doivent être déposées sous forme de fichier électronique au format PDF de poids inférieur à 5 Mo, au plus tard le 25 janvier 2022, à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr.

Les candidatures et les professions de foi seront affichées au plus tard le 27 janvier 2022 à la présidence et dans les composantes de l'université concernées par l'élection, et diffusées sur l'environnement numérique de travail (ENT).

Article 8 : Campagne électorale

La campagne électorale débute le jour de publication du présent arrêté et se termine le jour du scrutin.

Pendant la campagne, les candidates et candidats sont autorisés à demander que soient diffusés trois messages électroniques au plus, qui seront communiqués aux personnels de l'université concernés par l'élection, ou aux usagères et usagers, par l'intermédiaire des listes de diffusion institutionnelle dédiées. Les demandes sont adressées à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr

Chaque message doit être limité à une taille maximale d'1 Mo pièces jointes comprises.

Les messages font l'objet d'une modération. Aucun message ne doit contenir des propos injurieux, diffamatoires ou pouvant nuire à la sincérité du scrutin. Les messages sont diffusés dans un délai maximum de deux jours ouvrés suivant la demande. Les demandes peuvent être adressées jusqu'au 28 janvier 2022.

Ces messages seront archivés sur le SID dans la rubrique « Élections 2022 » dédiée.

Des salles de réunions et/ou du matériel (tables, chaises) peuvent être mis à la disposition des candidates et candidats dont la candidature est jugée recevable sous réserve d'une demande écrite auprès du directeur ou de la directrice de composante ou de service et dans le respect des règles sanitaires prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Article 9 : Bureaux de vote

Deux bureaux de vote sont organisés comme précisé dans l'annexe 1. Ces bureaux sont situés au Technoforum, à la Faculté de droit, science politique et management, et sur le site Sciences et technologies.

Le scrutin est ouvert par les présidentes ou présidents des bureaux de vote à 9h00 et clos à 17h00, sans interruption. Un membre du personnel est désigné pour assister chaque président de bureau de vote.

Article 10 : Vote par procuration

Les électeurs et électrices qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un ou une mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place, dans les conditions précisées à l'article 15 du règlement électoral de l'université.

La personne mandataire doit être inscrite sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration, appelée mandante.

La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement (annexe 7) qui peut être téléchargé depuis l'ENT dans la rubrique « Élections 2022 » dédiée.

Le formulaire de procuration complété est soit déposé en main propre auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires, soit adressé par voie électronique à l'adresse suivante : dajs@univ-lr.fr

La personne mandante doit justifier de son identité. Pour cela, dans le cadre d'une procuration établie par voie dématérialisée :

- > les procurations doivent être transmises à l'adresse dajs@univ-lr.fr uniquement en utilisant la messagerie fournie par l'université : adresse en @univ-lr.fr pour les personnels et en @etudiant.univ-lr.fr pour les étudiantes et étudiants ;
- > les procurations doivent être accompagnées d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte d'étudiant, carte d'auditeur.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, soit le 31 janvier 2022.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Article 11 : Dépouillement

Il sera procédé au dépouillement le 1^{er} février 2022 à l'issue du scrutin dans chaque bureau de vote.

Article 12 : Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par le président de l'université au plus tard le 4 février 2022. Ils seront affichés dans toutes les composantes de l'université concernées par l'élection et publiés sur l'ENT de l'université. Aucun résultat ne peut être diffusé avant cette proclamation officielle.

Article 13 : Modalités de recours

Les modalités de recours contre les opérations électorales sont précisées aux articles 22 et 23 du règlement électoral de l'université.

Article 14 : Publicité

Le directeur général des services et les directeurs de composante concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Il appartient aux directeurs des composantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'information la plus large des électeurs et électrices, notamment en assurant l'affichage du présent arrêté dans les locaux de leur composante.

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexes

Annexe 1 : Organisation des bureaux de vote et rattachement des électeurs aux bureaux de vote

Annexe 2 : Calendrier des opérations électorales

Annexe 3.1 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CFVU – Collège A – secteur I

Annexe 3.2 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CFVU – Collège A – secteur III

Annexe 3.3 : Dépôt de liste CFVU – Collège C – secteur I

Annexe 3.4 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CFVU – Collège C – secteur I

Annexe 4.1 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CR – Collège A – secteur I

Annexe 4.2 : Dépôt de liste CR – Collège G – secteur A

Annexe 4.3 : Formulaire de déclaration individuelle de candidature CR – Collège G – secteur A

Annexe 5.1 : Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales – personnels

Annexe 5.2 : Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales – usagers

Annexe 6 : Formulaire de demande de rectification des listes électorales

Annexe 7.1 : Formulaire de procuration – CFVU

Annexe 7.2 : Formulaire de procuration – CR

Annexe 1 : Organisation des bureaux de vote et rattachement des électeurs aux bureaux de vote

Chaque électeur sera rattaché au bureau de vote tel que défini ci-dessous, et comportant une urne de son collège et de son secteur disciplinaire.

N°	Code du bureau de vote	Section de vote	Collège électoral	Secteur	Lieu de vote
Commission de la formation et de la vie universitaire					
1	CFVU-P	CFVU-P1	Professeurs et assimilés	I	Technoforum
		CFVU-P2	Professeurs et assimilés	III	
2	CFVU-U		Usagères et usagers	I	Faculté de droit, de science politique et de management
Commission de la recherche					
1	CR-P		Professeurs et assimilés	I	Technoforum
2	CR-U		Doctorantes et doctorants	A	Site Science et technologies

Annexe 2

Calendrier des opérations électorales	
Publication de l'arrêté portant organisation des élections	10 décembre 2021
Début de la campagne électorale	Le lendemain de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard le 12 janvier 2022
Demandes d'inscription sur les listes électorales	Jusqu'au 26 janvier 2022
Demandes de rectification sur les listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	25 janvier 2022
Réunion du comité électoral consultatif : recevabilité des candidatures (si nécessaire)	26 janvier 2022
Affichage des candidatures et professions de foi	Au plus tard le 27 janvier 2022
Date limite de demande de diffusion des messages électroniques	28 janvier 2021
Élections	1^{er} février 2022
Dépouillement	1 ^{er} février 2022
Proclamation des résultats	Au plus tard le 4 février 2022
Délais de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)	Dans les 5 jours suivants la proclamation des résultats
Délais de recours du tribunal administratif	Dans les 6 jours suivants la date de notification de la décision de la CCOE

Annexe 3.1

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Déclaration individuelle de candidature
CFVU – Collège A – Secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion)

Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Corps/Grade/Autre : _____

Fonction : _____

Discipline (section CNU ou section CNRS) : _____

Secteur de formation : _____

- **Joindre une copie de la carte professionnelle ou à défaut d'une pièce d'identité**

Déclare être candidat-e à la commission de la formation et de la vie universitaire, dans le collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A), secteur I.

Sur la liste intitulée :

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____ **le** _____

Signature

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement (parmi les électeurs du collège concerné) : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Date et heure de réception :

Annexe 3.2

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Déclaration individuelle de candidature
CFVU – Collège A – Secteur III (Sciences et technologies)

Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Corps/Grade/Autre : _____

Fonction : _____

Discipline (section CNU ou section CNRS) : _____

Secteur de formation : _____

- **Joindre une copie de la carte professionnelle ou à défaut d'une pièce d'identité**

Déclare être candidat-e à la commission de la formation et de la vie universitaire, dans le collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A), secteur III.

Sur la liste intitulée :

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____ **le** _____

Signature

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement (parmi les électeurs du collège concerné) : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Date et heure de réception :

Annexe 3.3

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Liste de candidatures
CFVU – Collège des usagers – Secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion)

Nombre de sièges à pourvoir : **1**

Nom de la liste : _____

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) : _____

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),

Qualité/Fonction/Autre : _____

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

La liste de candidatures doit obligatoirement être accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant et des pièces justificatives demandées.

Un seul siège de représentant titulaire est à pourvoir. Dans ce cadre :

- chaque candidat titulaire doit obligatoirement se présenter avec son suppléant qui lui est associé, sous peine d'irrecevabilité de la candidature ;
- l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

n°	Mme / M.	Nom	Prénom	Composante	Discipline	Secteur
1°						
1°bis						

Les délégués de liste seront réputés s'être assurés que le titre donné à leur liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'ils ont le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre lesdits délégués.

Soutien(s) Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection à la CFVU de La Rochelle Université, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., le.....

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement (parmi les électeurs du collège) : **oui non**

Nom titulaire :-----

Nom suppléant :-----

Date et heure de réception :

Annexe 3.4

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Déclaration individuelle de candidature
CFVU – Collège des usagers – Secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion)

Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste. Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

N° étudiant : _____

Composante de rattachement : _____

Discipline : _____

Joindre une copie recto/verso de la carte étudiante ou à défaut du certificat de scolarité

Déclare être candidat-e à la commission de la formation et de la vie universitaire, dans le collège des usagers et usagers (collège C), secteur I.

Sur la liste intitulée :

Déposée par le délégué de liste :

Madame – Monsieur -----

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

Je me présente en tant que candidat-e titulaire – suppléant-e sur la liste (rayer la mention inutile).

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____ le _____

Signature

Par la signature de ce présent document, l'intéressé-e s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

Annexe 4.1

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Déclaration individuelle de candidature
CR – Collège A – Secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion)

Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Corps/Grade/Autre : _____

Fonction : _____

Discipline (section CNU ou section CNRS) : _____

Secteur de formation : _____

- **Joindre une copie de la carte professionnelle ou à défaut d'une pièce d'identité**

Déclare être candidat-e à la commission de la recherche, dans le collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A), secteur I.

Sur la liste intitulée :

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____ **le** _____

Signature

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement (parmi les électeurs du collège concerné) : **oui non**

Nom titulaire : _____

Nom suppléant : _____

Date et heure de réception :

Annexe 4.2

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Liste de candidatures
CR – Collège des doctorants – Secteur A (Sciences et technologies)

Nombre de sièges à pourvoir : **1**

Nom de la liste : _____

Je soussigné(e), **Monsieur – Madame** (rayer la mention inutile) : _____

Délégué-e de la liste déposée (et également candidat-e sur la liste),

Qualité/Fonction/Autre : _____

Mail : _____ Tél : _____

Déclare déposer une liste de candidatures de _____ noms présentés dans l'ordre suivant :

La liste de candidatures doit obligatoirement être accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles des candidats y figurant et des pièces justificatives demandées.

Un seul siège de représentant titulaire est à pourvoir. Dans ce cadre :

- chaque candidat titulaire doit obligatoirement se présenter avec son suppléant qui lui est associé, sous peine d'irrecevabilité de la candidature ;
- l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

n°	Mme / M.	Nom	Prénom	Composante	Discipline	Secteur
1°						
1°bis						

Les délégués de liste seront réputés s'être assurés que le titre donné à leur liste n'a pas fait l'objet de dépôt au titre de la propriété intellectuelle et qu'ils ont le droit de l'utiliser. En cas de contestation et de contentieux à l'encontre de l'université, cette dernière se réserve le droit de poursuivre lesdits délégués.

Soutien(s) *Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote :*

Le délégué de liste susmentionné déclare déposer la liste de candidatures identifiée ci-dessus au titre de l'élection à la CR de La Rochelle Université, et certifie remplir toutes les conditions requises pour déposer les présentes candidatures. Il certifie en outre que l'ensemble des candidats figurant sur cette liste remplissent les conditions de candidature décrites dans la décision d'ouverture des élections. Il reconnaît s'être informé des règles de constitution des listes et du fait que toute candidature non conforme sera déclarée irrecevable.

Fait à....., **le**.....

Profession de foi déposée : **oui non**

Proposition d'un assesseur et d'un assesseur suppléant pour participer au dépouillement (parmi les électeurs du collège) : **oui non**

Nom titulaire :-----

Nom suppléant :-----

Date et heure de réception :

Annexe 4.3

La Rochelle Université – Scrutin du 1er février 2022
Déclaration individuelle de candidature
CR – Collège des doctorants – Secteur A (Sciences et technologies)

Cette déclaration individuelle n'est valable qu'accompagnée du formulaire de dépôt de liste. Ne peuvent être candidates que les personnes préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Je soussigné (e), Monsieur – Madame (rayer la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE FAMILLE : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

N° étudiant : _____

Composante de rattachement : _____

Discipline : _____

Joindre une copie recto/verso de la carte étudiante ou à défaut du certificat de scolarité

Déclare être candidat-e à la commission de la recherche, dans le collège des doctorantes et doctorants (collège G), secteur A.

Sur la liste intitulée :

Déposée par le délégué de liste :

Madame – Monsieur -----

Facultatif – je peux préciser l'appartenance ou le soutien dont je bénéficie (je reporte cette précision sur le formulaire de dépôt de liste – cette précision figurera sur les bulletins de vote) :

Je me présente en tant que candidat-e titulaire – suppléant-e sur la liste (rayer la mention inutile).

J'atteste sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être éligible.

Fait à _____ le _____

Signature

Par la signature de ce présent document, l'intéressé-e s'engage à permettre l'utilisation de ses coordonnées pour la vérification éventuelle de l'exactitude des renseignements portés sur son acte de candidature.

LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 1er février 2022
ÉLECTIONS CONSEIL ACADÉMIQUE

**DEMANDE D’INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES PERSONNELS ÉLECTEURS DONT L’INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A UNE DEMANDE**

À adresser à :
La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

JUSQU’AU 26 janvier 2022 inclus

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d’usage :

Nom de famille :

Prénoms :

Mail :Tel :

Corps/Grade/Autre :

Discipline enseignée/Fonctions :

Secteur :

Certifie sur l’honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit-e sur les listes électorales de La Rochelle Université :

- **de la CFVU – de la CR (rayer la mention inutile)**
- **dans le collège suivant :**
- **dans le secteur suivant :**

Au motif suivant :

- Enseignant-chercheur et enseignant titulaire extérieur à l’établissement mais y effectuant au moins 1/3 des obligations d’enseignement**
- Enseignant non titulaire en CDD effectuant au moins 1/3 des obligations d’enseignement**
- Enseignant-chercheur stagiaire**
- Personnel de recherche en CDD dont les activités d’enseignement sont au moins égales au 1/3 des obligations d’enseignement de référence ou qui effectue en tant que docteur, une activité de recherche à temps plein.**

Autre motif de demande (à renseigner) :

.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature :

Les demandes devront être accompagnées d’un justificatif professionnel.

LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 1er février 2022
ÉLECTIONS CONSEIL ACADÉMIQUE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
POUR LES USAGERS ÉLECTEURS DONT L'INSCRIPTION EST SUBORDONNÉE A UNE DEMANDE

À adresser à :
La Rochelle Université – Direction des affaires juridiques et statutaires
23 Avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17 031 LA ROCHELLE
dajs@univ-lr.fr

JUSQU'AU 26 janvier 2021 inclus

Je soussigné (e) : **Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance :

n° Étudiant :

Mail :-Tel :

Composante d'inscription :

Secteur :

Diplôme préparé :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande à être inscrit-e sur la liste électorale de la CFVU, secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion).

En qualité de :

Auditeur libre

Joindre une photocopie de la carte d'auditeur délivrée par l'université

Fait à :

Le :

Signature :

**LA ROCHELLE UNIVERSITÉ – Scrutin du 1er février 2022
ÉLECTIONS CONSEIL ACADÉMIQUE****DEMANDE DE RECTIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES
Pour les personnels et usagers inscrits d'office
et sous réserve de remplir les conditions pour être électeur**

Je soussigné (e) : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénoms :

Mail :-Tel :

Pour les personnels

Corps/Grade/Autre :

Discipline enseignée/Fonctions :

Secteur :

Pour les usagers

n° Étudiant :

Composante d'inscription :

Secteur :

Diplôme préparé :

Certifie sur l'honneur remplir toutes les conditions pour être électeur et demande une rectification pour être inscrit-e sur la liste électorale suivante (rayer la mention inutile) :

- **CFVU – Collège A – secteur I**
- **CFVU – Collège A – secteur III**
- **CR – Collège A – secteur I**
- **CFVU – Collège des usagers (C) – secteur I (Disciplines juridiques, économiques et de gestion)**
- **CR – Collège des doctorants (G) – secteur A (Sciences et technologies)**

Motif de la demande :

Fait à :

Le :

Signature :

Annexe 7.1

Procuration n° CFVU – _____



**Élection des représentants des personnels et des usagers au conseil académique de
La Rochelle Université
Scrutin du 1^{er} février 2022**

Procuration pour la Commission de la formation et de la vie universitaireJe soussigné(e), le **MANDANT** :**Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Fonction (pour les personnels) : _____

Composante de rattachement (pour les étudiants) : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale (même collège et même secteur)** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Fonction (pour les personnels) : _____

Composante de rattachement (pour les étudiants) : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 1^{er} février 2022 pour l'élection des représentants des personnels et des usagers à la CFVU de La Rochelle Université.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte étudiant).

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires, au plus tard la veille du scrutin.

Annexe 7.2

Procuration n° CR – _____



**Élection des représentants des personnels et des usagers au conseil académique de
La Rochelle Université
Scrutin du 1^{er} février 2022**

Procuration pour la Commission de la recherche

Je soussigné(e), le **MANDANT** :**Madame / Monsieur** (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Fonction (pour les personnels) : _____

Composante de rattachement (pour les étudiants) : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Déclare être empêché(e) de voter personnellement et donne procuration au mandataire suivant, **inscrit(e) sur la même liste électorale (même collège et même secteur)** :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom d'usage : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Fonction (pour les personnels) : _____

Composante de rattachement (pour les étudiants) : _____

N° étudiant (le cas échéant) : _____

Afin de voter en mes nom, lieu et place le 1^{er} février 2022 pour l'élection des représentants des personnels et des usagers à la CR de La Rochelle Université.

La procuration doit être accompagnée d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte étudiant).

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « *Bon pour mandat ou procuration* »)

Procuration à déposer en main propre ou à adresser par voie électronique à la direction des affaires juridiques et statutaires, au plus tard la veille du scrutin.

Arrêté n° 2021-687 du 29 novembre 2021 portant composition du comité électoral consultatif**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22,
Vu les statuts de l'université, notamment son article 37,

ARRÊTE**Article 1**

Le comité électoral consultatif de La Rochelle Université est composé comme suit :

- > Jean-Marc Ogier, président de l'université
- > En qualité de représentantes et représentants de chacune des listes représentées au conseil d'administration :
 - Collège des professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) :
 - > Yacine Ghamri-Doudane, liste « Pour une université solidaire, dynamique, innovante ! »
 - > Sylvain Marchand, liste « Alternative pour notre université »
 - Collège des enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes, enseignants, et personnels assimilés (collège B) :
 - > Magalie Flores-Lonjou, liste « Alternative pour notre université »
 - > Hélène Thomas, liste « Notre université »
 - Collège des personnels BIATSS (collège C) :
 - > Fabienne Bourdois, liste « UNSA éducation Un NOUVEAU Souffle pour avancer Ensemble »
 - > Jérôme Grignon, liste « Pour un bien-être au travail »
 - > Eric Guérin, liste « SNPTES »
 - > Nathalie Lartigou, liste « Trajectoire-S »
 - Collège des usagères et usagers (collège D) :
 - > Alexandre Jaud, liste « UNEF & UEC : Ensemble pour défendre nos droits et contre la précarité »
 - > Jasmine Saad, liste « Nouvelle ERE : Étudiants Rochelais Engagés »
- > En qualité de représentant de la rectrice de région académique :
 - Dimitri Jambrun, titulaire
 - Delphine Pionnier, suppléante
- > Léo-Onam Otieno, vice-président étudiant
- > En qualité de représentantes et représentants des composantes :
 - Marie-Grâce Teixeira, Institut littoral urbain durable intelligent
 - Nathalie Cadilhac-Gallerent, Faculté de droit, de science politique et de management
 - Patrice Joubert, Institut universitaire de technologie

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2019-650 du 16 décembre 2019 portant composition du comité électoral consultatif de La Rochelle Université.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats des élections des représentants des personnels de catégories A et C à la commission BIATSS de l'institut universitaire de technologie (scrutin du 30 novembre 2021)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,

Vu l'arrêté n° 2021-505 du 19 octobre 2021 portant organisation des élections des représentants du personnel de catégories A et C à la commission BIATSS de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle du 30 novembre 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-609 du 24 novembre 2021 portant recevabilité des candidatures pour les élections des représentants du personnel de catégories A et C à la commission BIATSS de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle du 30 novembre 2021,

PROCLAME

Article 1 : Proclamation des résultats pour le collège des personnels BIATSS de catégorie A

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote, le directeur de l'IUT a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	6
Nombre de votants	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	4

A obtenu :

Collège des personnels de catégorie A				
Nom de la liste	N°	Noms des candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
	1	Monsieur Frédéric RENAULDON	5	1

En foi de quoi est proclamé élu :

> Monsieur Frédéric Renauldon

Article 2 : Proclamation des résultats pour le collège des personnels BIATSS de catégorie C

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote, le directeur de l'IUT a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	16
Nombre de votants	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15

A obtenu :

Collège des personnels de catégorie C				
Nom de la liste	N°	Noms des candidats	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués

BIATSS C	1	Monsieur Michel DAUTRIAT	15	2
	2	Madame Jocelyne LECRAC		

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Monsieur Michel Dautriat
- > Madame Jocelyne Lecrac

Article 3

Le directeur général des services et le directeur de l'institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente proclamation, laquelle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} décembre 2021.

Le directeur
Cyrille Barthelemy

Proclamation des résultats des élections des représentants des personnels BIATSS au conseil de l'institut universitaire de technologie (scrutin du 30 novembre 2021)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie, notamment le titre II,

Vu l'arrêté n° 2021-504 du 19 octobre 2021 portant organisation des élections partielles des représentants du personnel BIATSS au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle du 30 novembre 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-610 du 24 novembre 2021 relatif aux candidatures pour les élections partielles au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 30 novembre 2021,

PROCLAME

Article 1

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote, le président a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	33
Nombre de votants	25
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	23

A obtenu :

Collège des personnels BIATSS			
Nom de la liste	N°	Nom du candidat	Nombre de voix
	1	Monsieur Michel DAUTRIAT	15

Collège des personnels BIATSS			
Nom de la liste	N°	Nom du candidat	Nombre de voix
	1	Monsieur Jean-Marc LHOMME	8

En foi de quoi est proclamé élu :

- > Monsieur Michel Dautriat

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente proclamation, laquelle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} décembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

